

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2020

---

## ARRÊTÉS DE CATASTROPHE NATURELLE - (N° 2893)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 14

présenté par  
M. Prud'homme

-----

### ARTICLE 3

Rédiger ainsi l'alinéa 1 :

« La loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles est complétée par un article 11 ainsi rédigé : ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.